

<h1>– HEAD Genève</h1>	<p align="center"><b>Bachelor HES-SO en Arts visuels</b> HEAD – Genève</p> <p align="center"><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b> <b>Année académique : 2023-2024</b></p>	 <p align="center">Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</p>
<b>Domaine</b>	Arts visuels	
<b>Filière</b>	Bachelor Arts visuels	
<b>Titre du module</b>	<b>Penser l'art – problèmes et méthodes 1</b>	
<b>Type de module</b>	Module fondamental théorique – Module obligatoire*	
<b>Code</b>	FT 02.18 (A.AV.334.FT0212.F.15)	
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Crédits ECTS</b>	6 ECTS	
<b>Semestre</b>	Module de niveau B1 Semestre d'automne.	
<b>Lieu</b>	HEAD - Genève	
<b>Prérequis</b>	Aucun prérequis	
<b>Langues principales</b>	Français	
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Acquérir les éléments de méthode permettant de décrire et d'analyser une œuvre, d'articuler une réflexion personnelle, nourrie de textes et de références artistiques et culturelles. Savoir mettre en mots et en forme cette réflexion tant à l'écrit qu'à l'oral.</p> <p>Être à même de problématiser son propre travail plastique, savoir relever les questionnements qui le traversent et être à même de construire un discours clair qui articule enjeux personnels et références. Acquérir des connaissances dans les domaines de l'histoire de l'art moderne et contemporain constituant aussi un corpus de texte et d'images comme outils de réflexion. Se familiariser avec une pratique d'écriture théorique.</p>	
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Séminaire écrire/décrire</p> <p>Le séminaire écrire/décrire 1 est axé sur la pratique de la lecture et l'écriture de textes théoriques et critiques. Chaque séance est élaborée à partir d'un type de texte théorique ou critique et s'appuie sur un ou plusieurs textes représentatifs. Des temps de présentation sous forme de cours magistral alternent avec des moments de lecture et d'analyse collective, et d'écriture individuelle.</p> <p>Séminaire regarder/voir 1</p> <p>Lors de visites d'expositions et d'analyses d'œuvres, apprendre à voir, aller au-delà des évidences et des lieux communs, décrire de manière précise, concise et porteuse de sens. A partir du vu, relever les éléments essentiels, élaborer un questionnement et articuler un discours clair oral et écrit. Ce travail se fait en général devant les œuvres, en groupe et individuellement.</p>	
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>L'assiduité et la participation à l'enseignement et aux travaux de groupe sont essentiels et entrent en grande partie dans l'évaluation. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation semestrielle dans chacun des séminaires par lae ou les professeur-e-x-s responsable-x-s de l'unité d'enseignement et/ou du module. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits du module sont acquis lorsque chacun des cours ou chacune des unités d'enseignement du module a obtenu une évaluation suffisante (mention : acquis).</p> <p>Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>	
<b>Modalités de remédiation et répétition</b>	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae ou les professeur-e-x-s responsable-x-s de l'unité d'enseignement et/ou du module, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation</p>	

	insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module. Il n'y a pas de remédiation possible en cas de répétition d'une unité d'enseignement ou de l'ensemble du module.
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Roxane Bovet, Sylvain Ménétreay, Claude Hubert Tatot
<b>Responsable-x-s du module</b>	Claude Hubert Tatot
<b>Descriptif validé le</b>	11.07.2023
<b>Par</b>	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.